



**OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE SUPERIEURE  
DES ECOLES NATIONALES DES MINES  
DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

Cet examen professionnel est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre technicien de laboratoire de classe normale des écoles des mines ;
- Compter au moins six mois d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon ;

Ces conditions sont appréciées au 14 mars 2011 (date de l'épreuve d'admissibilité).

**DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS OU DE SAISIE DES PREINSCRIPTIONS**

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **lundi 31 janvier 2011** jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS OU DE CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS**

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours des ministères économique et financier est fixée au **lundi 7 février 2011** jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

**DATE DE L'EPREUVE ECRITE : lundi 14 mars 2011** en région parisienne.

**NOMBRE DE POSTES OFFERTS : le nombre de postes sera fixé ultérieurement.**

\*\*\*

**Les candidats peuvent s'inscrire :**

- **soit par voie de téléprocédure :**

- **Sur Internet** par le portail des ministères ([www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)) rubriques « Espaces ... » - « Particuliers » - « Concours et métiers » - onglet « Inscriptions » - « Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration Centrale ».
- **Sur l'Intranet ministériel ALIZÉ** - rubriques « Ressources humaines » - « Recrutement/parcours professionnel » - « Progresser dans sa carrière : concours et examens » - « portail des concours et métiers des ministères économique et financier - accéder au site » - onglet « Inscriptions » - « Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » - « Inscription à un concours de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel communiqués au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ces numéros.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- **soit par dossier papier :**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Direction des ressources humaines – Sous-direction des ressources humaines de l'Administration centrale - Bureau « Politique de l'emploi et développement des ressources humaines » (DRH 2-D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **de 9 heures à 18 heures** – Courriel : [concours.minefi@finances.gouv.fr](mailto:concours.minefi@finances.gouv.fr)

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur des concours des ministères économique et financier.

**Tout dossier déposé hors délai ne pourra être pris en considération.**

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au **7 février 2011** ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.